

## **Axe 6 – Appui aux démarches innovantes**

### **1. Éléments de bilan 2013-2017**

Durant la précédente Cog, l'axe « innovation » a été mobilisé pour soutenir une diversité d'actions : financement de mesures favorisant la préscolarisation, initiatives en faveur du développement durable ou encore des projets d'offre d'accueil adossés à un projet de formation professionnelle dans le secteur de la petite enfance ou de la jeunesse et/ou de stage au sein de la structure.

La diversité des thématiques soutenues atteste également de la dynamique de cet axe :

- le développement durable (appui dans une démarche de labélisation écologique...);
- la citoyenneté (par exemple projet d'écriture d'un projet de loi fictif) ;
- les sorties parents-ados ou les vacances parents-ados,
- la découverte de milieu professionnel (par exemple « mon rêve, c'est de devenir.... ») ;
- la présence éducative sur internet (par exemple « promeneur du net ») ;
- les nouvelles formes d'accueils et les échanges de pratiques entre animateurs.

L'axe 6 a été mobilisé par les Caf comme un réel levier leur permettant d'impulser des transformations sur les territoires, et d'expérimenter de nouvelles actions ayant été pour certaines d'entre elles généralisées à l'échelle nationale (ex/ les Promeneurs du Net).

### **2. Enjeux et objectifs 2018-2022**

Durant la période 2018-2022, cet axe vise à soutenir la mise en œuvre et le développement de projets répondant à un besoin préalablement identifié et pour lequel aucune réponse institutionnelle n'existe actuellement.

Ainsi, les Caf pourront développer avec leurs partenaires :

- une dynamique collective pour faire émerger des idées nouvelles dans le cadre de projets déterminés (phase d'idéation, atelier avec les usagers, diagnostic etc.) ;
- le soutien technique, financier voire juridique dans la construction, le développement et la mise en œuvre du projet identifié ;
- l'évaluation et les conditions d'essaimage du projet.

Au préalable et afin de favoriser ces initiatives en matière d'innovation sociale, les équipes au sein des Caf pourront s'appuyer utilement sur le réseau des référents innovation qui les accompagneront dans l'identification des projets et leurs modalités de mise en œuvre.

### **3. Nature des actions et des dépenses éligibles au titre de l'axe 6**

Les projets innovants doivent s'inscrire dans les priorités de la Cog et concerner prioritairement, mais de manière non exhaustive :

- le développement durable ;
- les liens intergénérationnels ;
- la qualité d'accueil et les pédagogies innovantes ;
- les démarches favorisant l'accès aux droits ;
- l'inclusion numérique des publics.

Pour être éligibles, les projets devront :

- démontrer leur caractère innovant en apportant une réponse pertinente et adaptée au territoire à un besoin social non couvert par des dispositifs existants ou en permettant d'améliorer de manière substantielle un dispositif existant (simplification de la gestion, allègement de la charge, amélioration de la relation usager). La pertinence de la réponse apportée devra être objectivée ;
- être expérimentés sur un ou plusieurs territoires infra départementaux ;
- inscrire l'innovation comme une des finalités du projet ;
- impliquer les publics concernés par le besoin social identifié dans la conception du projet ;
- mobiliser des partenaires publics et/ou privés du territoire (collectivités, associations, entreprises, chercheurs) ;
- prévoir dès la phase d'élaboration un protocole d'évaluation permettant de mesurer quantitativement et/ou qualitativement les impacts du projet.

L'ensemble des critères ci-dessus sont cumulatifs.

Afin de déterminer l'éligibilité d'un projet à cet axe d'intervention, une grille d'analyse est jointe à cette fiche.

Il est à noter que les projets financés dans le cadre de l'axe innovation, ne peuvent être financés dans le cadre des autres axes du Fpt.

Cet axe d'intervention est cumulable avec d'autres fonds d'accompagnement nationaux. En cas de cumul avec des prestations de service, une attention particulière devra être portée à la cohérence du projet et à sa bonne articulation avec les différents dispositifs.

Ne sont pas éligibles à cet axe les projets concernant le soutien à la parentalité qui peuvent être financés dans le cadre du fonds national parentalité (Fnp).

<b>Actions</b>	<b>Dépenses éligibles</b>
Aide au projet.	Dépenses liées à la mise en œuvre du projet.

**4. C  
hamps  
conce  
rnés**

Axe		Bloc de dépense et type de subvention			
		Petite enfance		Jeunesse	
		Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
6	Appui aux démarches innovantes	1013x218 (innovation) 1015x218 (classes passerelles)		2178x218 (innovation)	

### 5. Indicateurs de suivi et d'évaluation

**Nombre de projets innovants financés par champ** (petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, logement) **et par thématique** (développement durable, liens intergénérationnels, qualité d'accueil et les pédagogies innovantes, accès aux droits, inclusion numérique, ...).

**Evaluation de l'impact** des actions sur la vie des familles et/ou des enfants du territoires.

### 6. Référents nationaux

Mickael Angely (petite enfance) : [mickael.angely@cnaf.fr](mailto:mickael.angely@cnaf.fr)

Sékolène Dary (enfance et jeunesse) : [segolene.dary@cnaf.fr](mailto:segolene.dary@cnaf.fr)

Emily Normand (logement et cadre de vie) : [emily.normand@cnaf.fr](mailto:emily.normand@cnaf.fr)

## GRILLE D'ELIGIBILITE FPT INNOVATION SOCIALE

Variable	Paramètres	Réponses détaillées
Description générale	Domaine concerné	<i>Thématiques de l'action sociale des Caf : enfance, jeunesse, accompagnement des familles, logement, jeunes adultes, AVS, à l'exclusion du soutien à la parentalité.</i>
	Descriptif synthétique du projet	<i>Précisez notamment les objectifs principaux du projet.</i>
Cohérence	Sur quel objectif COG, le projet renvoie-t-il ?	<i>Précisez l'objectif COG concerné.</i>
Caractère innovant de l'initiative	À quel besoin social non ou mal couvert le projet répond-il ?	<i>Explicitez en quoi les réponses disponibles s'avèrent insuffisantes pour répondre à ce besoin.</i>
	Quelle est la plus-value de la réponse apportée au regard du besoin ?	<i>Explicitez et qualifiez cette plus-value au regard du besoin identifié et des réponses déjà existantes. Précisez les indicateurs permettant d'objectiver la pertinence du projet.</i>
	En quoi la réponse apportée est adaptée au territoire concerné et au	<i>Précisez.</i>

	public ciblé ?	
	En quoi le projet est-il considéré comme innovant ?	<i>Précisez en quoi l'innovation est affirmée dans le projet.</i>
Partenariat / gouvernance	Le projet a-t-il associé lors de sa conception le public concerné par le besoin social auquel il répond ?	<i>Précisez comment les publics ont été associés.</i>
	Les acteurs publics et/ou privés du territoire ont-ils été associés à la réalisation du projet (conception, mise en œuvre, suivi, communication) ?	<i>Précisez quels acteurs ont été associés et la nature de leur implication dans le projet.</i>
Évaluation	Quels sont les résultats attendus dans le cadre du projet ?	<i>Précisez.</i>
	Quels sont les impacts attendus sur les publics ciblés ?	<i>Précisez.</i>

	Quels sont les impacts attendus sur les professionnels ?	<i>Précisez.</i>
	Quels sont les impacts attendus sur le territoire ?	<i>Précisez.</i>
	Quels sont les indicateurs d'évaluation définis pour mesurer les impacts attendus ?	<i>Précisez.</i>
Efficience	Le projet présente-t-il un rapport coût/avantage/volumétrie de bénéficiaires raisonnable ?	<i>Précisez en quoi le coût du projet est justifié au regard des résultats attendus et du nombre de bénéficiaires ciblés.</i>
Répliquabilité	Le projet semble-t-il répliquable sur d'autres territoires que le territoire d'expérimentation ?	<i>Précisez quels seraient les prérequis nécessaires à la répliquabilité de ce projet sur un autre territoire.</i>

